

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

1) CONTRAT EDUCATIF LOCAL – ADOPTION DES FICHES ACTIONS 2010-2011

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Durant l'année 2000, la Ville de Bouaye a signé un premier Contrat Educatif Local d'une durée de trois années. Ce contrat a été renouvelé en 2003, 2006 et 2009 pour la période 2010-2012. Annuellement la ville doit présenter un programme d'actions. Pour l'année 2010-2011, 18 actions seront proposées au titre du Contrat Educatif Local :

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Coût total	Subvention C.E.L.	Valorisation CNDS
N°1	Initiation et découverte du tennis	1 525 €	450 €	
N°2	Des sports à l'essai	2 100 €		950 €
N°3	Eclectisme et mixité à l'école du sport	8 397 €		1 407 €
N°4	Du sport le midi	354 €		

N°5	Autour du jeu	1 602 €	700 €	
N°6	Goûters philo	705 €	150 €	
N°7	Lire et faire lire	1 050 €	450 €	
N°8	Ateliers de lecture	600 €	300 €	
N°9	Bien dans son corps, bien dans sa tête	6 710 €	2 580 €	
N°10	Internet (pratiques et prévention pour les mineurs...) et information pour les adultes	4 500 €	2 100 €	
N°11	Lectures en scène, lectures en fête	4 350 €	2 150 €	
N°12	Devenons écrivains	3 100 €	1 650 €	
N°13	Land'art et culture au potager	1 880 €		
N°14	Création d'une commission restauration et temps de midi	316 €	-	
N°15	Formation et sensibilisation à l'alimentation bio en restauration collective	1 130 €	-	
N°16	Organisation d'un chantier de jeunes bénévoles	7 994 €	1 088 €	
N°17	Création d'une chorale pour les jeunes	350 €	205 €	
N°18	Groupe de Travail : « les conduites à risques des jeunes »	-	-	
	TOTAL	46 863 €	12 538 €	2 357 €

Le coût total de ces actions est estimé à 46 863 €. Le montant de l'aide financière sollicitée s'élève à 14 895 € (dont 2 357 € au titre du CNDS).

Il est en outre rappelé que seule la commune peut percevoir les subventions attribuées dans le cadre du C.E.L. Afin de permettre le reversement aux différents partenaires (Office des Sports de Bouaye, OGEC école Notre-Dame, Tennis Club de Bouaye,...) des subventions perçues par la commune pour leur compte, il convient d'accepter le principe de reversement de ces subventions par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Petite enfance, Jeunesse, Enseignement du 16 juin 2010

Vu l'avis du Groupe de Pilotage du C.E.L du 17 mai 2010.

- d'approuver la programmation proposée des actions 2010-2011 à mener dans le cadre du C.E.L.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à reverser aux différents partenaires toute subvention perçue par la commune pour le compte de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- approuve la programmation proposée des actions 2010-2011 à mener dans le cadre du C.E.L.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- autorise Monsieur le Maire à reverser aux différents partenaires toute subvention perçue par la commune pour le compte de ceux-ci.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

2) TARIFS COMMUNAUX - CENTRE DE LOISIRS – TARIFS DES VEILLEES

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Chaque année, dans le cadre de ses activités d'été, le Centre de Loisirs organise des veillées, dans la continuité de ses heures d'ouverture.

Ce type d'activité ne revêt pas de caractère obligatoire et n'est donc pas inclus dans la grille tarifaire de l'année 2010.

Il est donc nécessaire, comme cela été fait pour les séjours d'été, de voter un tarif particulier à cette activité.

En outre, afin de faciliter la facturation, les montants ont été arrondis.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Jeunesse et Enseignement du 16 juin 2010

- D'approuver les tarifs suivants pour l'année 2010 :

Tranches	Quotients	Veillée
1	< à 381	1,07 €
2	de 382 à 533	1,60 €
3	de 534 à 686	2,15 €
4	de 687 à 838	2,70 €
5	de 839 à 991	3,20 €
6	de 992 à 1143	3,75 €
7	de 1144 à 1296	4,25 €
8	de 1297 à 1448	4,80 €
9	de 1449 à 1601	5,30 €
10	de 1602 à 1753	5,85 €
11	de 1754 à 1906	6,35 €
12	> à 1907	6,90 €

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus pour l'année 2010 :

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

3) TARIFS COMMUNAUX – MAJORATION EN CAS DE NON RESPECT DES REGLEMENTS INTERIEURS

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

En séance du 18 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé un principe de majoration tarifaire en cas de non respect du règlement intérieur des services périscolaires, de restauration, et de centre de loisirs.

Cette majoration avait été fixée à hauteur de 50 % en cas de carence d'inscription ou de réservation aux services.

Depuis, les services offerts aux familles se sont développés et une mise à jour du règlement intérieur a été opérée afin d'être en cohérence avec les services proposés aujourd'hui.

Le principal changement de ce règlement intérieur réside dans l'abaissement de la majoration forfaitaire de 50 à 25 %. En effet, aujourd'hui, peu de cas de non respect des clauses des règlements sont constatés : les familles en connaissent désormais bien le contenu.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Petite enfance, jeunesse, enseignement du 5 mai 2010

- d'approuver l'abaissement de la majoration à 25% du tarif des services périscolaires, de la restauration scolaire et du centre de loisirs en cas de non respect des dispositions du règlement intérieur de ces différents services ;
- d'appliquer cette majoration aux tarifs approuvés par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2009.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve l'abaissement de la majoration à 25% du tarif des services périscolaires, de la restauration scolaire et du centre de loisirs en cas de non respect des dispositions du règlement intérieur de ces différents services ;
- Applique cette majoration aux tarifs approuvés par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2009.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

4) CONVENTION CADRE 2009-2012 RELATIVE A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT – APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE 2009

Rapporteur : Monsieur HERVOCHON

Exposé :

En séance du 27 mai 2009, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention cadre relative à l'éducation à l'environnement.

Celle-ci a été complétée par un premier avenant, approuvé le 11 mars 2010, ayant pour objectif d'intégrer une association supplémentaire : la Société Nationale de Protection de la Nature.

L'article 6 de cette convention indique que chaque association signataire doit fournir à la ville de Bouaye un bilan d'activité lui permettant d'apprécier les résultats atteints au vu des subventions accordées.

Le bilan d'activité expose l'impact constaté et prévisible des actions en présentant notamment :

- Les actions soutenues et leur niveau de réalisation

- Les fiches d'évaluation des actions achevées
- Un bilan financier indiquant les différentes contributions de partenaires financiers.

Ce bilan d'activité a été présenté lors du comité de suivi du 4 mai 2010.

Aussi, dans le respect des termes de la convention, l'association Ecopôle a effectué ce bilan d'activité, en partenariat avec les autres associations signataires, les enseignants et les responsables de services municipaux.

Cette première année a permis de définir et d'affirmer la complémentarité de chaque association :

- Grain de pollen pour la partie sensibilisation grand public et extra scolaire
- Bretagne Vivante pour les interventions thématiques sur le temps scolaire
- LPO 44 pour la partie inventaire et diagnostic bâtiments
- La Cicadelle pour les clubs nature
- Le CPIE Logne et Grand Lieu pour la sensibilisation et accompagnement de projets de jeunes
- Ecopôle pour la coordination et l'accompagnement à la mise en place d'un espace dédié

Ce travail a permis de garantir et d'affirmer les compétences propres de chaque association et ainsi éviter toute concurrence.

Ainsi 13 actions ont été prévues. 12 ont été réalisées et achevées. Une seule est encore en cours de réalisation.

Les fiches bilan produites permettent de se rendre compte de l'engouement des différents publics quant au développement durable.

D'un point de vue financier, l'ensemble des actions a généré 26 518 € de charges. Concernant les produits, il faut souligner qu'une partie des actions menées par les structures signataires de la convention cadre n'ont pas été financées directement par la ville de Bouaye mais par des financements propres à la structure ou des financements extérieurs.

La participation de la ville de Bouaye dans ce programme est à hauteur de 6 169 €.

Ce bilan a été présenté au Comité de suivi et a été approuvé par celui-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement et Transports du 4 mai 2010

- D'approuver le bilan d'activité 2009 de la convention cadre relative à l'éducation à l'environnement.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve le bilan d'activité 2009 de la convention cadre relative à l'éducation à l'environnement.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

5) SECOND AGENDA 21 COMMUNAL 2011-2015

Rapporteur : Monsieur HERVOCHON

Exposé :

La France s'est engagée à Rio, lors de la conférence sur l'environnement et le développement, à mettre en œuvre l'Agenda 21 de Rio, programme d'actions pour le 21^{ème} siècle orienté vers le développement durable.

La Déclaration de Rio mettait en avant, dans son article 28, le rôle essentiel qui revient aux territoires et aux collectivités locales en matière de développement durable. C'est ainsi qu'à chaque niveau de collectivité revient la responsabilité d'élaborer pour son territoire et de mettre en œuvre un programme d'action répondant aux principes de l'Agenda 21.

Dans cet esprit, la municipalité souhaite élaborer un second agenda 21 communal pour la période 2011-2015.

PRINCIPES DE LA DEMARCHE

A partir des enseignements tirés du 1^{er} agenda 21 communal et pour mener à bien une politique de développement durable par essence « complexe et transversale », il est proposé de structurer la démarche autour de 3 principes forts :

- la mise en place d'un COmité de PIlotage (COPIL) Agenda 21 et d'une équipe projet interne ;
- l'organisation de la concertation et la mise en place d'ateliers citoyens
- l'adoption d'un plan d'actions hiérarchisé et d'indicateurs de suivi des objectifs

COMPOSITION ET ROLE DU COMITE DE PILOTAGE AGENDA 21 ET DE L'EQUIPE PROJET INTERNE

Le COPIL agenda 21 est une instance de consultation présidée par le Maire pour le pilotage du 2^{ème} agenda 21, en associant l'ensemble des partenaires ou acteurs locaux.

C'est au sein de ce comité que sont discutées et prises les décisions concernant le projet « Agenda 21 » (le Conseil Municipal restant souverain en dernier ressort des décisions).

Ce COPIL sera composé de M. le Maire, des différents adjoints, d'un élu de l'opposition (ou de son suppléant en cas d'absence), d'un représentant du conseil des sages, d'un représentant du Comité Local Economique (CLE), de représentants des services municipaux et communautaires ainsi que d'habitants volontaires, qui seront associés dans un second temps.

Le COPIL aura un rôle consultatif pour la validation du second Agenda 21 avec notamment la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation. Il sera en charge de l'évaluation et du pilotage des actions de l'Agenda 21 qui sera adopté. Un bilan de l'évaluation de ces actions sera présenté chaque année au COPIL et approuvé par le Conseil Municipal.

Ce second agenda 21 sera approuvé par le Conseil Municipal.

Une équipe projet interne sera mise en place dès l'installation du COPIL. Composée des personnes présentes au Comité de Direction, du Directeur Général des Services et de la chargée de mission Agenda 21, elle travaillera à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions. Elle aura en charge la préparation de chaque COPIL.

LA CONCERTATION : ORGANISATION D'ATELIERS CITOYENS

Les citoyens seront directement associés, grâce à des ateliers participatifs, à la déclinaison d'actions pour un certain nombre d'objectifs choisis.

Ils seront également associés en aval de l'adoption du second Agenda 21 sur la mise en œuvre concrète des actions validées, selon un mode de projets participatifs.

Deux sessions de 3 ateliers citoyens, ainsi qu'une réunion plénière de restitution, seront organisées en octobre afin de développer les actions à partir des objectifs retenus. Ils pourront ainsi apporter un complément au plan d'actions ainsi qu'au remplissage des fiches actions.

UN PLAN D' ACTIONS HIERARCHISE ET EVALUE

Le plan d'actions du premier Agenda 21 de 2006 et le plan d'actions des engagements du contrat avec les boscéens 2008-2014 servent de base de travail pour établir le plan d'actions définitif du second Agenda 21 2011-2015.

L'Agenda 21 reconnu par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer ainsi que le second plan d'actions se basent sur les 5 grandes finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources
- Accès pour tous à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité (territoires et générations)
- Modes de production et consommation responsables

Le but d'un Agenda 21 est de répondre de manière la plus optimale possible à chacune de ces finalités.

Pour affiner la répartition des actions, le second plan d'actions est décliné en 8 axes stratégiques :

1. Exemplarité de la commune en matière de développement durable
2. Patrimoine naturel et biodiversité
3. Transports alternatifs à la voiture
4. Urbanisme et énergies renouvelables
5. Rejets et déchets
6. Ecocitoyenneté & Jeunesse, sport et culture
7. Economie solidaire et sociale
8. Cohésion sociale, démocratie locale et participative

Ces 8 axes stratégiques sont ensuite déclinés en objectifs lesquels se déclinent en différentes actions.

Ce nouveau projet de plan d'actions sera un tableau récapitulatif qui identifie les actions ainsi que les élus référents, les pilotes au niveau des services, un échéancier et un ou des indicateur(s).

Ce plan d'actions se déclinera également sous forme de fiches actions, qui détailleront la partie mise en œuvre et la partie évaluation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement et Transports du 17 juin 2010

Vu la note méthodologique présentée en annexe à la présente délibération

- D'approuver la note méthodologique jointe en annexe
- D'approuver le principe de mise en place du Comité de Pilotage Agenda 21
- D'approuver les modalités de composition et de fonctionnement de cette instance

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve la note méthodologique jointe en annexe
- Approuve le principe de mise en place du Comité de Pilotage Agenda 21
- Approuve les modalités de composition et de fonctionnement de cette instance

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Méline BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

6) PLACEMENTS DE FONDS

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Le produit de la vente des terrains du lotissement communal de l'Orée du Bois ainsi que l'indemnisation du sinistre de la Salle de Bellestre ont permis de solder temporairement la totalité de l'encours de dette de la Ville de Bouaye et d'avoir des excédents de trésorerie.

Par délibération du 2 juillet 2009, le conseil municipal a autorisé la souscription, pour une durée maximale de 1 an, de parts du fonds Ecureuil Monepremière Institutionnels proposé par la Caisse d'Epargne.

Il est aujourd'hui proposé de renouveler ce dispositif pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 2 juillet 2011.

Les placements, d'un montant maximum total de 800 000 €, seront consentis en fonction de la situation de la trésorerie de la commune.

Les caractéristiques du fonds Ecureuil Monepremière Institutionnels sont les suivantes :

Fonds commun de placement en Euro
Fonds de capitalisation de 1ère catégorie
Code ISIN : FR0007081526.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 21 juin 2010

Vu le CGCT, et notamment les articles L1618-1, L1618-2 et R1618-1,

- d'approuver le renouvellement de la souscription de parts du fonds de placement Ecureuil Monepremière Institutionnels proposé par la Caisse d'Epargne pour un montant maximum de 800 000 € et une durée de 1 an ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la souscription de parts du fonds de placement Ecureuil Monepremière Institutionnels proposé par la Caisse d'Epargne pour un montant maximum de 800 000 € et une durée de 1 an ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

7) EMPRUNT

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Afin de financer l'ensemble sportif de Bellestre, la Ville de Bouaye doit avoir recours à l'emprunt. Dans l'attente du coût définitif de construction de cet équipement, il est proposé d'emprunter 4 millions d'euros dans les conditions suivantes :

- 750 000 € à taux fixe sur 20 ans auprès de DEXIA Crédit Local dans le cadre d'une enveloppe spécifique « plan de relance du BTP ».

Conditions :

- Taux : 2,54 %.
- Périodicité : trimestrielle.
- Amortissement progressif du capital.
- Versement des fonds au plus tard le 15 septembre 2010.

- 1 750 000 € à taux fixe sur 20 ans auprès de DEXIA Crédit Local dans le cadre de l'abondement prévu entre Dexia et les professionnels du BTP.
Conditions :
 - Taux : 3,50 %.
 - Périodicité : trimestrielle.
 - Amortissement progressif du capital.
 - Versement des fonds au plus tard le 15 septembre 2010.
- 1 500 000 € à taux fixe sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire.
 - Taux : 3,80 %.
 - Périodicité : mensuelle.
 - Amortissement progressif du capital.
 - Versement des fonds au plus tard le 25 décembre 2010.

Le taux moyen obtenu pour l'ensemble de l'enveloppe (4 millions d'euros) est ainsi de 3,4325 %.

Il est rappelé que la commune dispose par ailleurs d'un contrat avec CALYON qui pourra servir à compléter le financement de l'ensemble sportif de Bellestre en fonction de son coût réel de sortie.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 21 juin 2010

- d'approuver le principe et les modalités de prêt de 4 millions d'euros dans les conditions exposées dans le texte de la présente délibération auprès des établissements bancaires DEXIA Crédit Local et Caisse d'Epargne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- approuve le principe et les modalités de prêt de 4 millions d'euros dans les conditions exposées dans le texte de la présente délibération auprès des établissements bancaires DEXIA Crédit Local et Caisse d'Epargne ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

8) CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF SUR LE SITE DE BELLESTRE – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DU LOT N°21

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal a retenu le projet présenté par la Sarl MA/Murail Architectures, mandataire du groupement MOY devenu AZECO / GCA Ingénierie / AREST / CETRAC / CAP SOLAIRE / ACOUSTIBEL / ACOTRA et a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec ladite équipe.

Par délibération en date du 10 juillet 2008, modifié le 9 avril 2009, le Conseil municipal a validé le dossier APD (Avant Projet Définitif) dressé par le maître d'œuvre et arrêté le coût prévisionnel de réalisation des travaux sur la base de l'exécution des études d'avant projet définitif à la somme de 7 983 852,50 € H.T.. Lors de cette même séance du 9 avril 2009, le Conseil Municipal a également approuvé le dossier Etudes de Projet (PRO) établi par la Sarl MA/Murail Architectures.

Par délibération en date du 10 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) comprenant 20 lots dressé par le maître d'œuvre et décidé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert (européen). Ce dossier intègre pour certains lots des clauses d'insertion professionnelle sur le fondement de l'article 14 du code des marchés publics

Par délibération en date du 16 novembre 2009 le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés pour les lots 1 à 4, 6 à 10 et 12 à 20. Il a par ailleurs décidé de relancer le lot n°11 « carrelage-faïence-béton ciré » (en procédure d'appel d'offres ouvert) en modifiant le CCTP de façon à dissocier en 2 lots distincts la prestation carrelage-faïence et la prestation béton ciré.

Par délibération en date du 17 décembre 2009, le conseil municipal a approuvé le DCE pour les lots 11(carrelage-faïence) et 21 (béton ciré) issue de la division en 2 lots distincts du lot n°11 initial.

Par délibération en date du 29 avril 2010, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché pour le lot 11 (carrelage-faïence) et à relancer en procédure d'appel d'offres le lot 21 (béton ciré) déclaré infructueux avec adaptation du nouveau DCE. Le Conseil municipal a également autorisé l'architecte à étudier d'autres type de revêtement de sol.

Il convient d'approuver le nouveau Dossier de Consultation des Entreprises dressé par le maître d'œuvre concernant le lot 21. Le revêtement initial béton ciré sera remplacé par une résine coulée.

Le lot 21 étant trop technique, aucun volume horaire réservé à l'insertion ne lui sera imposé.

Il est ainsi proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 16 juin 2010

- D'approuver le DCE dressé par le maître d'œuvre pour le lot n°21 (résine coulée) dont le montant des travaux est estimé pour la tranche ferme à 86 000,00 € HT.
- De confirmer la décision de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour ce lot.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve le DCE dressé par le maître d'œuvre pour le lot n°21 (résine coulée) dont le montant des travaux est estimé pour la tranche ferme à 86 000,00 € HT.
- Confirme la décision de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour ce lot.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

9) OPERATION D'AMENAGEMENT LE HAMEAU DU PARC – PRIMO ACCESSION – CONVENTION AVEC LA SOCIETE LE HAMEAU DU PARC (GROUPE BREMOND)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Le Groupe BREMOND a initié une opération d'aménagement à BOUAYE au lieu-dit La Mévellière.

La société LE HAMEAU DU PARC (société du GROUPE BREMOND portant l'opération d'aménagement) a déposé un permis d'aménager le 19 mars 2010 lequel a été obtenu le 8 juin 2010 sous le numéro N°PA 044 018 10 Z 3003.

Aux termes de l'arrêté accordant le permis d'aménager, il est rappelé que le projet est situé dans un secteur dont la mise en valeur est structurée par « *une orientation d'aménagement intégrée au PLU qui impose la construction d'un minimum de 75 logements dont 20 % au moins d'habitats locatifs sociaux et 20 % de primo accession.* »

La commune de Bouaye, propriétaire de diverses parcelles intégrées dans l'assiette foncière de l'opération, a signé avec le Groupe BREMOND un compromis de vente sous conditions suspensives le 2 septembre 2009.

Ce compromis a fait l'objet d'un avenant approuvé lors du conseil municipal du 27 mai 2010, lequel a défini comme suit le contenu du programme :

*30% locatifs sociaux, soit 25 logements environ (plus ou moins 5%)
25 % primo accédants, soit 20 logements environ (plus ou moins 5%)
45 % accession privée, soit 36 logements environ (plus ou moins 5%)*

➤ *vente de droit à construire :*

MIG primo accédants : 14 à 19000€ HT

Lots libres primo accédants inférieur à 400 m² : 56.300 € TTC moyen (comprenant le visa architectural et prestations de cahier des charges)

Lots libres accession privée supérieur à 400 m² : 86.300 € TTC moyen (comprenant le visa architectural et prestations du cahier des charges)

Il est aujourd'hui proposé d'approuver une convention qui définit comme suit la notion de Primo Accédant :

- personne n'ayant pas été propriétaire de son logement depuis au moins trois ans,
- personne âgée de moins de 35 ans lors de la réservation
- personne ayant un revenu annuel ne dépassant pas le plafond du PTZ (prêt à taux zéro)

Par ailleurs, il convient d'arrêter la liste des 8 lots libres réservés à la primo accession, à savoir les lots n°28 (347 m²), 29 (359 m²), 30 (369 m²), 31 (3 41 m²), 42 (349 m²), 43 (349 m²), 44 (349 m²), 45 (333 m²) comme indiqué sur le plan joint.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 21 juin 2010,

- D'approuver les termes de la convention à conclure entre la Ville de Bouaye et la Société Le Hameau du Parc afin de définir la notion de primo accédant et de préciser les lots libres réservés à cet effet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal après délibération, par 22 voix pour et 6 abstentions (Bernard Dehousse, Véronique Lardeux, Michèle Roblès-Denis Michèle, Bernard Keller, Bernadette Beilvert et Grégory Delemazure) :

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

10) MAISON DE LA SANTE (RUE MADELEINE JORET) – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE CENTRE HOSPITALIER DE MONTBERT - CONVENTION

Rapporteur : Madame BOUREAU

Exposé :

Dans le cadre de la maladie d'Alzheimer et dans un souci de proximité, le Centre Hospitalier Spécialisé de Montbert souhaite mettre en place sur la commune de Bouaye une permanence infirmière d'évaluation de dépistage de la maladie ainsi que le soutien et la formation d'un groupe d'aide aux aidants.

Pour cela, le Centre Hospitalier Spécialisé de Montbert a besoin de disposer de locaux adaptés.

La Maison de la Santé, place du marché, permet l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leur famille.

Il convient donc de définir les modalités de mise à disposition de ces locaux, dont une partie est mutualisée avec le Centre d'Accueil et de Permanence des Soins et le centre de soins Infirmiers de Bouaye (hall, salle d'attente, bureau et sanitaires).

Il est précisé que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Aînés, Solidarité, Prévention du 24 juin 2010

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Montbert et relative à la mise à disposition de locaux au sein de la Maison de la Santé, rue Madeleine JORET ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention à conclure avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Montbert et relative à la mise à disposition de locaux au sein de la Maison de la Santé, rue Madeleine JORET ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

11) PLAN DE MOBILITE ENTREPRISE - CONVENTION

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

La ville a commencé à étudier la question des déplacements domicile-travail de ses agents avant même que la participation de l'employeur public ne soit obligatoire, comme c'est le cas désormais depuis la publication du décret 2010-676 le 21 juin dernier.

Cette question entre en effet dans la problématique du développement durable, avec comme objectif la maîtrise de l'usage de la voiture particulière.

Une enquête sur les habitudes de déplacement des agents municipaux a été réalisée. Cette étude a permis de poser le diagnostic de la situation actuelle des déplacements domicile-travail et professionnels : 80% des agents ayant répondu se déplacent en voiture; 6% en transports en communs; 4% en vélo et 10% marchent.

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, Nantes Métropole, en tant qu'organisateur des transports dans l'agglomération, encourage les entreprises ou collectivités volontaires pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité. Celui-ci vise à mettre en place un ensemble cohérent de mesures afin de réduire la part de la voiture particulière et de promouvoir les autres modes de déplacement pour les trajets domicile-travail et professionnels des agents.

L'objet de la convention est de définir les engagements respectifs de la ville, de Nantes Métropole et de la SEMITAN en vue de parvenir à la mise en œuvre du plan de mobilité.

Nantes Métropole s'engage notamment à accorder une réduction de 10% sur un abonnement spécifique à la TAN aux agents de la collectivité signataire.

La ville de Bouaye souhaite notamment :

- développer l'utilisation des transports publics, en participant aux abonnements en transport public de ses salariés à hauteur d'au moins 50% de leur coût;
- développer l'utilisation du vélo, en aménageant des places de stationnement, en proposant aux agents des équipements de sécurité et le contrôle technique des vélos, ou encore en expérimentant la mise à disposition d'un vélo à assistance électrique pour les déplacements professionnels.

Le coût estimé pour la collectivité est d'environ 2000 euros par an.

La convention prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2010 pour une durée de 3 ans et 4 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 21 juin 2010,

- D'approuver la convention de mise en œuvre du plan de mobilité,
- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant,
- De prévoir au Budget 2010 les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise en œuvre du plan de mobilité,
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant,
- Prévoit au Budget 2010 les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

12) PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DIRECTION ENFANCE JEUNESSE EDUCATION
--

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

La nouvelle organisation de la Direction Enfance Jeunesse Education (DEJE) prévoit la fusion des 2 structures d'accueil des jeunes (l'ELIJ et la Maison AJIR) au sein d'un service Jeunesse unique, avec un nouveau projet de service axé à la fois sur l'accueil de loisirs et sur l'information des jeunes.

Dans ce cadre, et à l'occasion du départ de la responsable de la maison AJIR, il est proposé de redistribuer la charge de travail entre la responsable et l'animateur de la Maison des Jeunes et, par conséquent, d'augmenter leur temps de travail.

Cette nouvelle organisation permettra d'absorber la charge supplémentaire liée à l'Information Jeunesse et de définir des temps de préparation.

Il est donc proposé de créer 2 postes d'Adjoint d'animation de 2^e classe à temps complet à compter de la rentrée de septembre 2010.

Par ailleurs, différents éléments concourent à répartir différemment la charge et le temps de travail de plusieurs agents administratifs au 1^{er} septembre prochain :

- un agent administratif quitte définitivement la DEJE (départ en retraite) ;
- la nouvelle convention avec l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse (EBMD) entre en vigueur : elle prévoit la mise à disposition d'un seul agent communal, à hauteur de 30% de son temps de travail, pour la comptabilité de l'association uniquement, alors qu'actuellement plusieurs agents sont mis à disposition pour des tâches de comptabilité et de secrétariat, pour un temps plus important. Il est ici rappelé que la subvention de la Ville de Bouaye à l'association a été augmentée à due concurrence afin de permettre à celle-ci de recruter elle-même un agent en charge du secrétariat.
- il est prévu que les activités liées à la comptabilité et à la gestion du personnel, tâches effectuées jusqu'à présent au sein de la DEJE, soient désormais du ressort du service Ressources Humaines / Finances, avec transfert de moyens.

Il est donc proposé d'augmenter le temps de travail de 2 agents administratifs (l'un titulaire et l'autre en Contrat à Durée Indéterminée de droit public) à hauteur de 28h/35, soit 80%.

Un des agents sera mis à disposition de l'EBMD à hauteur de 0,3ETP et affecté au service Ressources Humaines / Finances à hauteur de 0,5 ETP.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 21 juin 2010

Vu l'avis du CTP du 28 juin 2010

- De créer les postes suivants, à compter du 1^{er} septembre 2010 :

- 2 postes d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35,

- De supprimer les postes suivants, à compter du 1^{er} septembre 2010 :

- 2 postes d'Adjoint d'animation de 2^{ème} à temps non complet (28/35 et 31,5/35),
- 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (21/35),

- D'augmenter le temps de travail d'un agent administratif en CDI à hauteur de 80%, soit 28/35, et d'approuver l'avenant correspondant, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2010, ainsi que d'autoriser le Maire à signer ledit avenant ;

- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010, chapitre 012.

Le Conseil Municipal après délibération, par 27 voix pour et 1 abstention (Grégory Delemazure) :

- Créé les postes suivants, à compter du 1^{er} septembre 2010 :

- 2 postes d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35,

- Supprime les postes suivants, à compter du 1^{er} septembre 2010 :

- 2 postes d'Adjoint d'animation de 2^{ème} à temps non complet (28/35 et 31,5/35),
- 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (21/35),

- Augmente le temps de travail d'un agent administratif en CDI à hauteur de 80%, soit 28/35, et d'approuver l'avenant correspondant, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2010, ainsi que d'autoriser le Maire à signer ledit avenant ;

- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

13) PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Afin de pourvoir aux besoins de la collectivité, il est proposé de créer un poste de Contrôleur des travaux à temps complet en lieu et place d'un poste d'Agent de maîtrise principal, pour occuper les fonctions de responsable des équipes techniques.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent d'accueil de la mairie afin de répondre au mieux aux besoins du service et de la population.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 21 juin 2010

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 28 juin 2010

- De créer les postes suivants,
A compter du 1^{er} août 2010 :
 - 1 poste de Contrôleur des travaux à temps complet
A compter du 1^{er} septembre 2010:
 - 1 poste d'Adjoint administratif de 2e classe à temps non complet 21/35.
- De supprimer les postes suivants,
A compter du 1^{er} août 2010 :
 - 1 poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet
A compter du 1^{er} septembre 2010:
 - 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 17,5/35.
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010, chapitre 012.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Créé les postes suivants,
A compter du 1^{er} août 2010 :
 - 1 poste de Contrôleur des travaux à temps complet
A compter du 1^{er} septembre 2010:
 - 1 poste d'Adjoint administratif de 2e classe à temps non complet 21/35.
- Supprime les postes suivants,
A compter du 1^{er} août 2010 :
 - 1 poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet
A compter du 1^{er} septembre 2010:
 - 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 17,5/35.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

14) PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE OCCASIONNEL – ADJOINT ADMINISTRATIF NON TITULAIRE

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Afin de faire face aux besoins du service Animation culturelle dans l'attente de sa nouvelle organisation, il est proposé de créer un poste occasionnel d'agent administratif non titulaire à temps complet pour 3 mois, renouvelable une fois.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 21 juin 2010,

- De créer un poste occasionnel d'Adjoint administratif non titulaire, à temps complet à compter du 1^{er} août 2010, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2010, chapitre 012.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Créé un poste occasionnel d'Adjoint administratif non titulaire, à temps complet à compter du 1^{er} août 2010, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

15) PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE SAISONNIER – ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Afin de faire face au surcroît d'activité du service Espaces Verts pendant la période estivale, il est proposé de créer un poste saisonnier d'agent technique non titulaire à temps complet du 5 juillet au 13 août 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 21 juin 2010,

- De créer un poste saisonnier d'Adjoint technique non titulaire, à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292, du 5 juillet au 13 août 2010.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2010, chapitre 012.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Créé un poste saisonnier d'Adjoint technique non titulaire, à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292, du 5 juillet au 13 août 2010.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

16) ASSOCIATION SUD-LOIRE AVENIR - ADHESION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

En s'inscrivant dans une dynamique d'aménagement durable du territoire et d'accompagnement du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes, processus désormais engagé par l'ensemble des autorités et des instances administratives nationales, l'Association Sud Loire Avenir a pour but le développement économique, humain, démographique et environnemental du Sud-Loire.

Cette association récemment constituée est composée de quatre collègues : représentants des communes et des communautés de communes ou urbaine, acteurs économiques, représentants d'associations, citoyen et élu à titre individuel.

Les objectifs de l'association sont notamment d'assurer la promotion économique du territoire sud de l'agglomération nantaise, de soutenir les projets structurants qui concourent au développement du territoire, de défendre l'environnement du Sud-Loire ou encore d'accompagner le processus de transfert de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

Au regard de l'intérêt pour la commune de participer aux activités de cette association, il est proposé d'approuver le principe d'adhésion de la Ville de Bouaye à l'Association Sud-Loire Avenir. Le montant de la cotisation annuelle est de 5 centimes d'euros par habitant, soit un peu moins de 300 € pour la Ville de Bouaye.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances Planification Personnel du 21 juin 2010

- D'approuver l'adhésion de la Ville de Bouaye à l'association Sud-Loire Avenir ;
- De dire que la Ville de Bouaye sera représentée, au sein de cette association, par son Maire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Ville de Bouaye à l'association Sud-Loire Avenir ;
- Dit que la Ville de Bouaye sera représentée, au sein de cette association, par son Maire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENTE : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

17) ASSOCIATION RESEAU GRAND OUEST COMMANDE PUBLIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE - ADHESION

Rapporteur : Madame BOUREAU

Exposé :

Afin de créer un contexte favorable à l'intégration du développement durable dans la commande publique, une soixantaine de collectivités du Grand Ouest se sont regroupées pour animer une dynamique interrégionale sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux, éthiques et équitables dans la commande publique. Le réseau est composé d'élus et de techniciens de collectivités et d'EPCI et échange avec de nombreux autres acteurs : associations, entreprises, représentants institutionnels...

Créée le 31 janvier 2006, l'association Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable regroupe ainsi des conseils régionaux, conseils généraux, établissements publics de coopération intercommunale et communes des régions Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Limousin. En évolution permanente, elle reste ouverte à tous les acteurs publics intéressés.

Il est aujourd'hui proposé d'adhérer à cette association.

La Ville pourrait ainsi bénéficier :

- d'une aide aux décideurs dans leurs politiques d'achat sur le plan technique et juridique ;
- d'une riche source d'informations et de connaissances sur les filières, les labels et les fournisseurs entraînant un gain de temps, d'énergie et d'efficacité dans la recherche de partenaires économiques locaux ;
- d'un relais des initiatives locales, nationales et internationales, mutualisation et partage d'expériences ;
- d'une aide à la formation : mise en place de groupes de travail thématiques, organisation de rencontres, participation aux activités de l'inter-réseau national, à des manifestations locales, nationales ou internationales...

Plusieurs communes de Nantes Métropole étant déjà membres de ce réseau, l'adhésion de la Ville de Bouaye à celui-ci permettrait d'alimenter un échange de qualité dans la recherche de partenaires économiques locaux pour la commande publique durable de la commune.

Le coût d'adhésion pour une commune entre 5000 et 10000 habitants est de 150 € par an, montant fixé par l'Assemblée Générale de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique Local et Tourisme du 23 juin 2010

- D'adhérer à l'association Réseau Grand Ouest
- D'approuver ses statuts et son règlement intérieur joints en annexe
- De s'acquitter d'une cotisation annuelle de 150 €
- De désigner un élu référent et un technicien référent

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Adhère à l'association Réseau Grand Ouest
- Approuve ses statuts et son règlement intérieur joints en annexe
- S'acquitte d'une cotisation annuelle de 150 €
- Désigne un élu référent et un technicien référent

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENT : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

18) ASSOCIATION RESEAU GRAND OUEST COMMANDE PUBLIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE
--

Rapporteur : Madame BOUREAU

Exposé :

Par délibération du 30 juin 2010, le conseil municipal a décidé d'approuver le principe d'adhésion de la Ville de Bouaye à l'association Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable.

Il convient désormais de désigner le représentant de la Ville dans cette association.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à procéder à l'élection du référent communal.

Le vote donne les résultats suivants :

- Marie-Pierre RATEZ : 22 voix
- Bernard KELLER : 6 voix

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENT : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

19) INTEMPERIES DU VAR - SUBVENTION

Rapporteur : Madame BOUREAU

Exposé :

Face aux récentes intempéries et à la catastrophe qui a touché un grand nombre de communes du département du Var, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 582 € à l'Association des Maires du Var.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Aînés, Solidarité, Prévention du 24 juin 2010

- D'attribuer une subvention de 582 € à l'Association des Maires du Var afin d'aider les communes sinistrées par les récentes intempéries.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 582 € à l'Association des Maires du Var afin d'aider les communes sinistrées par les récentes intempéries.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 4/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Christian RIVAUD (pouvoir à M. GARREAU Jacques), RATEZ Marie-Pierre (pouvoir à M. HERVOCHON Freddy), GAUTIER René (pouvoir à JEANNEAU Monique), MANCEAU Sylvie (pouvoir à CHOTARD Nicole), GUEFVENEU Jacques (pouvoir à LE MOING Elsa), et BEILVERT Bernadette (pouvoir à DEHOUSSE Bernard)..

ABSENT : Mélinda BODIN

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

20) COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

- **de la délibération du 10 juillet 2008**

- Cocontractants : SCP FOREST et DELEBARRE
- Objet : diagnostic architectural et sanitaire de la Mévellière
- Montant : 8 700 € HT

- Cocontractant : SAS BREHARD TP
- Objet : travaux d'aménagements extérieurs de l'Hôtel de Ville
- Montant : 25 553,72 € HT

- **de la délibération du 2 avril 2008** par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle : NEANT.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 1^{er} juillet 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU